Un événement du

DOSSIER DE CANDIDATURE

Remise des prix lors
des assises de la prévention,

Grand prix Territorial DE LA Prévention

jeudi 17 novembre 2017 à Lille

La 2ème édition du grand prix territorial de la prévention est organisée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Il est ouvert à toutes les collectivités et établissements publics du département du Nord et se déroule dans le cadre des assises de la prévention organisées le 17 novembre 2017.

Les trophées remis récompensent les initiatives innovantes développées par les collectivités territoriales en matière de prévention.

Le trophée met en évidence une innovation réalisée et reproductible qui puisse être Une source d'inspiration pour les autres collectivités.

DOCUMENTS A FOURNIR

La collectivité ou l'établissement public candidat peut joindre à son dossier (en pièces jointes ou CD) son logo ainsi que tout élément susceptible d'enrichir son dossier : photos, document de travail, communiqué de presse, etc.

INSCRIPTION

La collectivité ou l'établissement public candidat doit télécharger le dossier et le renvoyer par courrier avant le 1er octobre 2012 à l'attention du président du Cdg59 à l'adresse suivante :

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord
14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex

Vos contacts : Guy DECLOQUEMENT - Tél. : 03 59 56 88 01
Céline MAZZONI- WAMBEKE - Tél. : 03 59 56 88 09
Courriel : grandprixterritorial2017@cdg59.fr

1. Identité

LA COLLECTUITE : .....

REPRESENTANT : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : ..... ADRESSE MEL : .....

NOMBRE D'AGENTS :

- ☐ moins de 20 agents ;
- ☐ de 21 à 50 agents ;
- ☐ de 51 à 350 agents ;
- ☐ plus de 350 agents.

RESPONSABLE DU DOSSIER : .....

FONCTION : .....

TELEPHONE : ..... COURRIEL : .....

2 . Contexte du projet

Intitulé de l'initiative

Situation à l'origine de l'initiative

Objectifs visés

3 . Démarches – méthodologie

Etapes clés et plan d'action

Public ciblé

Moyens mis en œuvre

4. FACTEURS CLEFS DE SUCCÈS DE L'INITIATIVE

Méthodologie d'évaluation

Evolutions envisagées

Règlement du prix de la prévention

Pour valider votre candidature, l'acceptation du règlement du grand prix territorial de la prévention est obligatoire.

Le règlement est disponible sur le site : www.cdg59.fr

Je soussigné(e) déclare :

✔ certifier sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus ;
✔ avoir pris connaissance et accepter le règlement du 2ème grand prix territorial de la prévention.

Fait à : le :

Signature :

Règlement du prix territorial de la Prévention du département du Nord

Préambule - Le grand prix territorial de la prévention du Nord

La 2ème édition du grand prix territorial de la prévention est organisée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.
Il est ouvert à toutes les collectivités et établissements publics du Nord et se déroule dans le cadre des assises de la prévention le 17 novembre 2017.
Les prix remis récompensent les projets innovants développés par les collectivités territoriales et établissements publics du Nord en matière de prévention.

Article 1 Cadrage

La prévention recouvre de nombreux domaines et ne se réduit pas à une liste exhaustive de thématiques ou de projets. Peuvent être citées :

- ✔ l'anticipation des risques professionnels ;
- ✔ la prise en compte de la pénibilité au travail ;
- ✔ l'adaptation des rythmes de travail ;
- ✔ la mise en œuvre d'actions de formation et d'information ;
- ✔ l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- ✔ l'instauration de dispositifs et d'outils de maintien dans l'emploi,
- ✔ l'accessibilité des services publics, etc.

Les prix décernés récompensent une action réalisée et facilement reproductible qui pourra être une source d'inspiration pour les autres collectivités et établissements publics.

Article 2 – Fonctionnement du prix

1. Le grand prix est organisé par strates en distinguant les communes et établissements publics :

- ✔ moins de 20 agents ;
- ✔ de 20 à 50 agents ;
- ✔ de 51 à 350 agents ;
- ✔ plus de 350 agents.

2. Une même commune ou établissement ne peut postuler qu'à un seul trophée.

Article 3 - Modalités de candidature

Chaque collectivité et établissement public désirant concourir doit remplir le dossier de candidature, téléchargeable sur le site du Cdg59 : www.cdg59.fr, et l'envoyer par courrier à l'attention du Président du Cdg59 – Grand prix territorial de la prévention du Nord - 14 rue Jeanne Maillotte – CS 71222 - 59013 LILLE.

Article 4 - Dates limite d'envoi

Le concours est ouvert du 16 juin au 6 octobre 2017. De ce fait, les dossiers imprimés doivent être postés avant la date du 6 octobre 2017.

Article 5 - Critères d'évaluation

Le prix valorise l'innovation, la créativité et la modernité des initiatives mises en œuvre en matière de prévention. Cependant, il ne saurait récompenser les obligations légales des collectivités.
L'initiative doit être concrétisée et reproductible.
L'attention du jury se portera tant sur des critères qualitatifs que quantitatifs.
Les critères d'évaluation pris en compte par le jury pour décerner les prix sont :

- ✔ le projet dans lequel s'inscrit l'initiative ;
- ✔ la pertinence de l'initiative et ses objectifs par rapport à la stratégie de la collectivité ;
- ✔ la contribution du projet à la pérennité de la démarche de prévention ;
- ✔ les plans d'actions et les actions déjà réalisées ;
- ✔ la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ;
- ✔ la pérennité des actions mises en œuvre.

Article 6 - Composition du jury

Le jury est composé :

- ✔ du Président du CHSCT ;
- ✔ de deux membres du CHSCT du Cdg59 ;
- ✔ du directeur de la prévention ;
- ✔ d'un représentant désigné par chaque partenaire du Cdg59.

Article 7 – Communication des résultats

Les lauréats seront informés des résultats par courrier et/ou par téléphone d'après les coordonnées figurant sur le dossier de candidature.

Article 8 - Cérémonie de remise des trophées

La remise des prix se fera dans le cadre des secondes Assises de la Prévention réunissant l'ensemble des collectivités territoriales du Nord.
Ces Assises auront lieu le 17 novembre 2017, au Centre de concours et d'examens du Cdg59, situé Zone Industrielle du Hellu – 1 rue Lavoisier, 59260 Hellemmes.

Article 9 – Conditions particulières

1. La participation au grand prix territorial de la prévention implique le plein accord des collectivités et établissements publics concourants à l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation.

2. Les collectivités et établissements publics participants garantissent sur l'honneur la véracité et l'exactitude des informations fournies dans le dossier. Toute information inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du concours et/ou à la détermination des collectivités et établissements publics lauréats, entraînera la disqualification de la commune

3. Tout dossier incomplet ne satisfaisant pas les conditions stipulées dans le présent règlement ne sera pas accepté.

4. Les organisateurs ne sauraient être responsables au cas où le dossier d'une commune participante ne leur parviendrait pas pour quelque raison que ce soit : perte de courrier, données inexploitables, etc.

5. Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de sa volonté, de modifier les dates ou d'annuler le concours.

Article 10 - Droits d'utilisation

Le Cdg59 se réserve le droit d'utiliser librement les informations et éventuellement les photos dans le cadre du concours et s'engage à citer la collectivité ou l'établissement concerné lors de toute